



Administration générale
de la Fiscalité

Avertissement-extrait de rôle
Précompte immobilier

Madame, Monsieur,

Vous possédez un ou plusieurs bien(s) immobilier(s) dans la division cadastrale matrice cadastrale n°

<u>Exercice d'imposition</u>	<u>Article</u>	<u>NN :</u>
2017	175740238	82.12.02-145-49
Rôle rendu exécutoire le 17/08/2017	Précompte immobilier brut :	910,29
Date d'envoi : 18/08/2017	Total des réductions :	0,00

Veillez verser au plus tard le
au numéro de compte
avec la communicatic

910,29 euros

Catégorie	Revenu cadastral net	Index	Revenu cadastral indexé
Biens ordinaires	1.031,00	1,7491	1.803,00
Taux d'imposition (%)	Quote-part dans le montant à payer		Réductions
Région	1,2500	22,54	Néant
Agglo	12,3625	222,90	
Commune	36,8750	664,85	
TOTAL	50,4875	910,29	

Pour un aperçu de vos biens immobiliers au 1/1/2017 : surfez vers le menu Mon patrimoine sur www.myminfin.be

Signature(s)

ORDRE DE VIREMENT

03

Si complété à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case

Date d'exécution souhaitée dans le futur

Montant **EUR** **CENT**

*****91029

Compte donneur d'ordre (IBAN)

Nom et adresse donneur d'ordre

Compte bénéficiaire (IBAN)

BIC bénéficiaire

Nom et adresse bénéficiaire

Communication

Vous avez des questions sur votre avertissement-extrait de rôle (en abrégé AER)?

- ☞ Lisez les " explications sur les réductions de précompte immobilier " ci-annexées ou visitez le site www.finances.belgium.be (Particuliers→Habitation→Précompte immobilier).
- ☞ Pour obtenir une copie de votre AER, visitez le site www.myminfin.be et enregistrez-vous avec votre carte d'identité électronique.
- ☞ Pour des questions spécifiques, contactez le service compétent (voir matières ci-dessous) :

Païement
Facilités de paiement
Remboursement
Duplicata d'AER

Calcul du précompte
immobilier
Octroi, rectification,
suppression de réductions

Contestation de propriété
Inoccupation
Improductivité
Exonérations

TEAM RECouvreMENT	TEAM PRECOMPTE IMMOBILIER	CENTRE PME
TEAM REC PP BRUXELLES CENTRE BD DU JARDIN BOTANIQUE 50 BTE 3134 1000 BRUXELLES Tel : 0257/703.50 teamrec.bruxellescentre@minfin.fed.be	PME BRUXELLES2 - PRI BLD JARDIN BOTANIQUE 50 BP 3406 1000 BRUXELLES Tel : / 0257/707.40 kmo.ov.bru2.pri.pme@minfin.fed.be	PME CENTRE BRUXELLES 2 BLD JARDIN BOTANIQUE 50 BP3405 1000 BRUXELLES
Visite de 9h à 12h ou sur rendez-vous	Visite de 9h à 11h30 ou sur rendez-vous	Visite uniquement sur rendez-vous

Mentionnez que vos questions concernent le précompte immobilier et précisez l'article 175740238 ainsi que le numéro national 82.12.02-145-49 !

Quelle est la date limite pour le paiement et y a-t-il des intérêts de retard ?

Le compte bénéficiaire du SPF Finances doit être crédité au plus tard le 18/10/2017.
 N'attendez pas le dernier moment pour effectuer votre paiement car il faut quelques jours ouvrables pour que la somme soit portée sur notre compte.
 A défaut, des intérêts de retard seront dus à partir du 01/11/2017 (article 414 du Code des impôts sur les revenus 1992).
Veillez toujours utiliser la communication structurée lors de votre opération bancaire !

Que faire si je ne suis pas d'accord avec l'imposition ?

- ☞ Si votre désaccord concerne une réduction "maison modeste", "personne handicapée", "grand invalide de guerre" ou "charge de famille" qui ne vous a pas été octroyée ou dont le montant n'aurait pas été correctement calculé :
 - Complétez le formulaire 179.1 RW (ou 179.1 BXL) disponible auprès du Team Précompte immobilier ou sur le site www.finances.belgium.be (Particuliers→Habitations→Précompte immobilier).
 - Adressez le formulaire complété par courrier ordinaire ou électronique au Team Précompte immobilier dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus (colonne 2).
- ☞ Pour toute autre contestation :
 - Introduisez par courrier ordinaire une réclamation écrite, motivée, datée et signée par vous-même ou votre conjoint (sur les biens duquel l'imposition est mise en recouvrement) ou par un mandataire (joignez une procuration l'habilitant à agir au nom du réclamant) ;
 - auprès du Centre PME dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessus (colonne 3) ;
 - dans un délai de 6 mois à partir du 3ème jour ouvrable qui suit la date d'envoi du présent avertissement-extrait de rôle ;
 - en mentionnant toujours la nature de l'impôt (précompte immobilier), l'article de rôle 175740238 et votre numéro national.

Si vous en faites la demande dans votre réclamation, vous pourrez être entendu.

 - Vous pouvez également introduire électroniquement une contestation via www.MyMinfin.be > Introduire et consulter une réclamation > Introduction litiges électroniques > A la ligne correspondant à l'article de rôle 175740238, cliquez sur 'introduire un litige'